

Intégration du risque en matière de durabilité

Dans le cadre de la réglementation relative à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la banque vous informe par la présente de la manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement et des résultats de l'évaluation de l'incidence probable des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits financiers qu'elle met à disposition.

ABN AMRO gère et surveille activement la sélection d'instruments financiers qu'elle utilise pour la prestation de services d'investissement (« Univers d'investissement ») et qui se compose d'actions, de titres à revenu fixe, de fonds, d'ETF (fonds négociés en bourse) et de mandats. Le risque en matière de durabilité pour les investissements est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (« ESG ») qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur financière de l'investissement. Ce risque est pris en compte lors de la gestion et du suivi de son univers d'investissement, comme expliqué plus en détail ci-après.

ABN AMRO fait appel au fournisseur de données Sustainalytics pour évaluer les entreprises de son univers d'investissement par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Sustainalytics donne son avis sur le fait qu'une entreprise enfreint, ou risque d'enfreindre, un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies ainsi que des normes et standards internationaux connexes.

Les gestionnaires d'actifs d'ABN AMRO ne peuvent pas investir dans des actifs figurant sur la liste des armes controversées d'ABN AMRO ou non conformes aux principes du Pacte mondial des Nations unies. ABN AMRO s'engagera auprès d'entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies. Après 2 à 5 ans d'engagement infructueux, nous pouvons exclure les entreprises de l'univers d'investissement.

Un indicateur de durabilité ABN AMRO (« AA-SI ») est disponible pour les actions, obligations d'entreprises et obligations d'État. Cet indicateur est basé sur la notation du risque ESG de Sustainalytics, qui fait référence dans le secteur, et sur la notation du risque pays de Sustainalytics. L'AA-SI est une classification du risque lié aux investissements durables sur une échelle à 5 points. Plus la notation du risque de Sustainalytics est faible, plus l'AA-SI est élevé/optimal.

Pour les fonds, la méthodologie de durabilité de Morningstar est intégrée. La notation sous forme de globes de Morningstar est une classification du risque en matière de durabilité sur une échelle de 5 points. Plus la note est élevée, plus l'AA-SI est élevé/optimal.

Alors qu'ABN AMRO peut sélectionner des investissements sur la base du risque en matière de durabilité d'une action, d'une obligation ou d'un fonds au sein de son univers d'investissement sur la base des données de Morningstar et Sustainalytics, ABN AMRO continue à sélectionner des produits présentant des risques significatifs en matière de durabilité si cela est conforme à l'appétence au risque et à l'horizon/aux besoins/aux critères d'investissement du client.

Impact sur les rendements

Le risque en matière de durabilité peut avoir un impact négatif sur la valeur de l'actif et les flux de trésorerie attendus, tels que les dividendes. Parmi les exemples au cours de ces dernières années, citons les incidents environnementaux importants ou les cas de fraude qui entraînent des amendes/pénalités ou des coûts opérationnels supplémentaires. Néanmoins, il est toujours difficile de modéliser statistiquement la valeur de la durabilité dans les performances des investissements. Le processus de gestion active de l'univers d'investissement décrit ci-dessus pourrait atténuer les impacts négatifs potentiels des risques en matière de durabilité qui pèsent sur les rendements.

Taxonomie de l'UE

L'UE définit des critères pour déterminer si et dans quelle mesure une activité économique peut être classée comme durable sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental. En effet, ces critères sont toujours en cours d'élaboration et nous ne pouvons pas en tenir compte.
